



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

PÔLE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUREAU DU CONTRÔLE BUDGETAIRE  
ET DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Affaire suivie par Agnès ROGER  
Tél : 04 73 98 62 46

agnes.roger@puy-de-dome.gouv.fr  
et

Elise CONSTANTIN

Tél : 04 73 98 61 50  
elise.constantin@puy-de-dome.gouv.fr

Clermont-Ferrand, le

22 OCT. 2013

Le Préfet de la région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme

à

Monsieur le Président du Conseil Général

Mesdames et Messieurs les Maires du Puy-de-dôme

Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI du Puy-  
de-dôme

Mesdames et Messieurs les Présidents de Syndicats du  
Puy-de-dôme

*en communication avec Mesdames et Messieurs les  
Sous-Préfets d'arrondissements*

**Objet : Guide du provisionnement des emprunts à risques**

Dans le prolongement des recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport de juillet 2011 et de la publication de l'avis du comité de normalisation des comptes publics (CnoCP) n°2012-04 du 3 juillet 2012, les services de l'Etat se sont concertés en vue de définir les modalités de constitution, par les collectivités territoriales et groupements concernés, de provisions au titre des risques liés aux éventuels emprunts structurés.

Un décret et une circulaire interministérielle sont en cours d'élaboration et visent à préciser les nouvelles règles de comptabilisation des emprunts, des instruments dérivés et des opérations de couverture découlant de l'avis du CnoCP.

Dans l'intervalle, un guide pratique du provisionnement des risques liés aux emprunts structurés a été élaboré par les services de la DGFIP et de la DGCL en partenariat avec des représentants de collectivités locales et de CRC.

Ce guide pratique est accessible sur le site commun de la DGFIP et de la DGCL, à l'adresse suivante : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/suivi-lendettement>.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que la constitution de provisions, pour les collectivités qui ont souscrit des emprunts à risques est vivement recommandée.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Thierry SUQUET